ANNEXE 2

	Actes de procédure	Personne habilitée				
	MARCHES	**Jusqu'à 25 000 €**	**de 25 000 € à 40 000 €**	**de 40 000 € à 90 000 €**	**de 90 000 € à 1 000 000 € (FCS) ou à 2 000 000 € (T)**	**à partir de 1 000 000 € (FCS)ou de 2 000 000 € (T)**
PASSATION DES MARCHES	Validation du besoin et des caractéristiques de la commande (prise en compte du seuil de l'opération ou du numéro de nomenclature pour l'estimation, critères de choix ...)	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	Délibération spécifique du bureau
	Consultation d'au moins 3 fournisseurs par lettre de consultation	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services			
	Publication des avis d'appel public à concurrence	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique pour Le Président ou le Vice-Président	La cellule commande publique pour Le Président ou le Vice-Président
	Enregistrement et ouverture des plis	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		
	Confirmation système de notation Rapport d'analyse Lettre de rejet et compléments d'information suite au rejet	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	
	Signature du contrat (devis, marché...) et notification	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	Après autorisation de signature par une délibération spécifique du bureau, Le Président ou le Vice-Président
EXECUTION DES MARCHES (Actes faisant grief)	Signature d'un bon de commande en application d'un marché à bons de commande	Le principe : le signataire du marché Par délégation : les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché. Selon le montant du bon de commande :				
		Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	
	Signature et notification d'ordre de service	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	
	Signature et notification avenant et décision de poursuivre, prolongation de délais	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	
	Décision d'admission, de réception, d'ajournement, de rejet, admission avec réfaction	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président
	Mise en demeure, résiliation du contrat Décision de reconduction, décision d'affermissement Exonération de pénalités	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	

Les signataires exprimés dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité, selon l'organisation du pôle ou en cas d'empêchement du signataire prioritaire